PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES TENUE LE MERCREDI 13 MARS 2024 À 19 H 15 À LA SALLE MISTASSINI DU CENTRE ADMINISTRATIF DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES, SIS AU 596, 4^E RUE À CHIBOUGAMAU ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES ADMINISTRATEURS SUIVANTS :

Madame Catherine Michaud (poste 5) – présidente Madame Jessica Goulet (poste 2) – vice-présidente Madame Julie Néron (poste 7) Madame Frédérique Forgues (poste 8) Monsieur Sabin Fortin (poste 9) Madame Bianca Tremblay (poste 10) Madame France Tessier (poste 11) Monsieur Ntendetchi Mboko Ya Makano (poste 12) Madame Guylaine Fortin (poste 14)

TOUS MEMBRES ET FORMANT QUORUM

PARTICIPATION DE:

Monsieur Michel Laplace, directeur général

Madame Lyne Grenier, secrétaire générale (représentante du personnel d'encadrement, sans droit de vote, selon l'article 167.1 de la Loi sur l'instruction publique)

SONT ABSENTES:

Madame Jacynthe Allaire (poste 1) Madame Anny Perron (poste 6) Madame Geneviève Vergnolle (poste 15)

INVITÉE:

Madame Maryse Savard, directrice du Service des ressources humaines

Vérification du quorum et ouverture de la séance

RÉSOLUTION CA-0351-24

CONSIDÉRANT que la secrétaire générale a constaté le quorum;

IL EST PROPOSÉ PAR madame France Tessier ET RÉSOLU de procéder à l'ouverture de la séance, il est 19 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Visioconférence ou séance virtuelle par TEAMS

RÉSOLUTION CA-0352-24

CONSIDÉRANT que les administrateurs sont répartis sur l'ensemble du territoire du Centre de services scolaire de la Baie-James;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Ntendetchi Mboko Ya Makano ET RÉSOLU que la séance se déroule de façon virtuelle par TEAMS <u>et</u> par visioconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 3 – PROCÉDURE DE CONVOCATION

Conformément à l'article 165 de la Loi sur l'instruction publique, madame la présidente s'assure que la procédure de convocation de cette séance extraordinaire a été respectée.

Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION CA-0353-24

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sabin Fortin ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1. Vérification du quorum et ouverture de la séance;
- 2. Visioconférence ou séance virtuelle par TEAMS;
- 3. Procédure de convocation;
- 4. Adoption de l'ordre du jour;
- 5. Résiliation d'engagement;
- 6. Période de questions;
- 7. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Huis clos – début

Monsieur Ntendetchi Mboko Ya Makano propose le huis clos, il est 19 h 22.

Huis clos – fin

Monsieur Sabin Fortin propose la fin du huis clos, il est 20 h 46.

Résiliation d'engagement

RÉSOLUTION CA-0354-24

CONSIDÉRANT l'article 5-7.00 de l'Entente locale E1 2013;

CONSIDÉRANT la clause 5-1.01.03 de l'Entente locale E1 2013;

CONSIDÉRANT l'avis d'intention transmis en date du 21 février 2024;

CONSIDÉRANT que l'enseignant concerné a fait preuve d'inconduite et de négligence grave à remplir ses devoirs;

CONSIDÉRANT que l'enseignant n'a pas su mettre en place les conditions favorisant la réussite des élèves et leurs apprentissages;

CONSIDÉRANT les manquements importants de l'enseignant en ce qui concerne les obligations et devoirs prévus aux articles 19 et 22 de la Loi sur l'instruction publique (droits et obligations de l'enseignant);

CONSIDÉRANT les déclarations intentionnellement incomplètes de l'enseignant au moment de son embauche;

CONSIDÉRANT la rupture du lien de confiance nécessaire au maintien de son emploi;

CONSIDÉRANT les représentations faites;

APRÈS MÛRES DÉLIBÉRATIONS,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Néron ET RÉSOLU

QUE le Centre de services scolaire procède à la résiliation d'engagement de l'enseignant portant le numéro de matricule 000013480, et ce, pour inconduite et négligence à remplir ses devoirs et, par le fait même, à l'annulation de son contrat d'engagement.

QUE la direction du Service des ressources humaines soit chargée de faire parvenir tous les avis à cet effet.

Madame France Tessier demande le vote.

POUR: 9 (incluant le vote de la présidente)

CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 6 – PÉRIODE DE QUESTIONS

Quatre personnes assistent de façon virtuelle.

Levée de la séance

RÉSOLUTION CA-0355-24

CONSIDÉRANT que les points à l'ordre du jour ont tous été traités;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Ntendetchi Mboko Ya Makano ET RÉSOLU de procéder à la levée de la séance, il est 20 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Catherine Michaud	Lyne Grenier,
Présidente	Secrétaire générale